



RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

Octobre 2003 – Décembre 2004

Sommaire

Définition.....	3
Pourquoi ce recensement.....	3
Mise en place du recensement.....	3
Quel procédé ?.....	3
Classifications.....	3
Constat	4
Recommandations	7
Conclusion.....	8
Annexes	
Sommaire des annexes.....	9

Définition

Le présent document se veut être le constat d'une situation au travers du recensement des actes antisémites perpétrés en Suisse romande entre octobre 2003 et novembre 2004. Le caractère antisémite d'un acte est défini par le fait qu'il traduit une intention de nuire au motif de l'appartenance au judaïsme ou plus globalement à la communauté juive.

Pourquoi ce recensement?

La situation de l'antisémitisme dans les pays européens (cf. annexe 6), les différentes informations reçues par des victimes ou témoins d'actes antisémites en Suisse romande (cf. annexe 1), nos différentes interventions face à des situations revêtant un caractère antisémite (cf. annexe 5) justifiaient la mise en place d'un recensement pour mieux évaluer la réalité romande par rapport à ce phénomène.

Nous avons souhaité faire le point sur la situation et dresser un constat.

Mise en place d'un recensement

Depuis octobre 2003, la CICAD travaille à informer les différentes communautés et organisations juives de cette initiative visant à:

- collecter, enregistrer et analyser:
- les témoignages des victimes
- les documents et textes sur lesquels la CICAD a été alertée

Il est certain que tous les actes antisémites ne sont pas systématiquement portés à la connaissance de la CICAD, certaines personnes éprouvant une appréhension à témoigner.

Quel procédé?

Dès octobre 2003, des affiches ont été apposées dans les centres communautaires juifs. Les différentes communautés ont adressé un courrier à leurs membres pour inciter les victimes et témoins à contacter la CICAD.

Chaque information est soigneusement répertoriée. Chaque interlocuteur est soumis à un questionnaire rigoureux dont l'objectif est de recueillir le maximum d'information afin de pouvoir par la suite les contrôler et les analyser.

Selon les situations, certains actes peuvent amener à des interventions de la CICAD (cf. annexe 5).

Classifications

L'ensemble des faits répertoriés se répartit en différents «types d'actes» qui permettent de dégager 3 grandes catégories:

- 1 Actes graves. Atteinte à l'intégrité des gens et des biens. Typiquement: agression, harcèlement, bousculade, menaces ciblées, désacralisation ou profanation, incendies ou destruction de bâtiment, intrusion
- 2 Actes sérieux. Atteintes à la sensibilité des personnes et aux biens. Typiquement: courriers, insultes et injures, graffitis ciblés.
- 3 Actes préoccupants et indicateurs. Typiquement: graffitis non ciblés, propos antisémites divers

La situation de l'antisémitisme dans les pays européens justifiaient la mise en place d'un recensement pour mieux évaluer la réalité romande par rapport à ce phénomène.

Constat

L'examen de la situation de l'antisémitisme en Suisse romande nous amène à constater que l'antisémitisme s'exprime sous trois influences majeures:

- **Historico-politique:** Il s'agit du vieil antisémitisme européen d'extrême droite, imaginant les Juifs infiltrer la société civile, accusant les Juifs d'avoir inventé la Shoah et de l'instrumentaliser afin de créer à dessein un sentiment de culpabilité au sein de la population non juive.
- **Géopolitique:** Le prétexte du conflit israélo-palestinien sert à justifier toute expression de violence verbale ou physique à l'encontre des Juifs. Le même prétexte est utilisé pour accuser Israël ou toute autre personne lui apportant son soutien. Aujourd'hui, le simple fait d'affirmer son soutien à Israël devient impossible. L'instrumentalisation du conflit par différentes factions de gauche ou d'extrême gauche, par certains journalistes, par certaines organisations politiques favorise un antisémitisme exacerbé. Ces mêmes acteurs s'emploient à expliquer et donc à tenter de justifier ces actes de violence. Quel recul peuvent avoir des jeunes confrontés aux images diffusées jour après jour? N'est-il pas plus acceptable de justifier un acte de vandalisme en prétextant le faire aux noms des victimes palestiniennes? Ne sommes-nous pas confrontés à la banalisation de termes considérés jusqu'alors comme inacceptables?
- **Religieux:** l'Eglise a fait son examen de conscience sur sa responsabilité dans l'extermination des Juifs depuis près de 2000 ans. Sous l'impulsion du concile Vatican II, notamment du Décret conciliaire *Nostra Aetate* de 1965, l'Eglise catholique a travaillé à expurger de son enseignement et de sa pratique toute trace d'antisémitisme. Ce travail de remise en question de l'enseignement et des textes n'a jamais été fait par l'Islam et en particulier par les franges les plus radicales. Par le biais de prêches dans les mosquées, d'ouvrages diffusés par des librairies musulmanes, sur les chaînes de télévision, sur internet, se propagent des théories antisémites dans lesquelles se mêlent amalgames divers sur les juifs et/ou Israël.

Ces diverses formes se retrouvent en Suisse. Leur expression fluctue en fonction d'événements ou d'actualités liés à la politique nationale ou internationale. Le conflit israélo-palestinien, les fonds en déshérence, l'abattage rituel, les récentes déclarations d'Israël Singer sont autant d'occasions pour certains d'exprimer leur antisémitisme.

Les amalgames persistent, les Juifs de Suisse deviennent alors des cibles de choix.

Responsabilité journalistique

Certains journalistes diffusent, sous prétexte de liberté d'expression, des commentaires inacceptables (cf. annexe 3). Certains courriers de lecteur, forum de discussion de médias sont ouvertement antisémites.

Comment accepter qu'un journaliste compare la politique israélienne à celle de l'Allemagne nazie, qu'un autre accuse les Juifs d'être à l'origine de l'esclavage des Noirs ou qu'un journal publie un courrier de lecteur dans lequel l'auteur demande aux partis politiques de faire preuve de transparence en publiant ses listes afin de mieux repérer les origines ou croyances de ses membres.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

À la différence des manifestations violentes de racisme, d'antisémitisme, il existe des formes cachées, insidieuses et subtiles de ces phénomènes que la loi n'est pas toujours à même de combattre.

Dispositifs législatifs, de sensibilisation et de formation existants

1- L'arsenal juridique suisse

Article 8 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse

Article 15 de la Constitution fédérale

Article 261bis du code pénal

Arrêt du Tribunal fédéral du 27 mai 2004

Ces textes sont intégralement reproduits dans l'annexe 4

2- Commission fédérale contre le racisme

Le Conseil fédéral a institué la Commission fédérale contre le racisme (CFR) le 23 août 1995 pour mettre en œuvre la convention.

Elle consacre notamment son activité à lutter contre la discrimination raciale, s'emploie à promouvoir une meilleure entente entre les personnes de race, couleur, origine, provenance ethnique ou nationale, ou de religion différentes. Elle combat toutes formes de discrimination raciale directe ou indirecte et attache une importance toute particulière à la prévention.

Comme l'indiquait Boël Sambuc, Vice-présidente de la Commission Fédérale contre le Racisme CFR: *«Avec un budget de 179 000 francs, la commission a le bras trop court pour mener une vraie guerre contre la montée de l'intolérance. Un phénomène qui concerne toutes les minorités du pays, note Boël Sambuc. «Donc aussi les Juifs.» N'empêche, ce manque de réaction étatique est étonnant alors qu'en France ou en Allemagne notamment, les gouvernements s'investissent pour dégonfler la bulle raciste. Pour la vice-présidente de la commission fédérale contre le racisme, la présence de l'UDC au Conseil fédéral, «un parti xénophobe», n'est pas étrangère au problème. Les solutions? L'éducation, encore et toujours l'éducation».*

3- Politiques cantonales contre le racisme et l'antisémitisme

a. Genève

Le 30 août 2004, Charles BEER, Président du Département de l'Instruction Publique (DIP) adresse aux responsables genevois d'établissements scolaires une note dans laquelle il demande de prendre toutes les mesures pour contribuer et renforcer la politique visant à ne tolérer aucun dérapage (discrimination du fait notamment des convictions religieuses, sa race, son sexe ou du mode de vie d'une personne) dans l'institution scolaire. De plus, le Bureau de l'Intégration des étrangers a pour mission d'agir de manière appropriée dans le cadre des politiques, des lois et usages de la République en cas de discrimination raciale.

b. Vaud

Le 1er janvier 2005, un coordinateur en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme a pris ses fonctions.

c. Fribourg

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a institué en date du 25 novembre 2003 une Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme. Il s'agit d'un organe

À la différence des manifestations violentes de racisme, d'antisémitisme, il existe des formes cachées, insidieuses et subtiles de ces phénomènes que la loi n'est pas toujours à même de combattre.

consultatif et dont le champ d'activité couvrira les questions relevant de l'intégration des personnes de nationalité étrangère ainsi que des problèmes liés au racisme.

d. Jura

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a institué par une ordonnance du 3 décembre 2002, une commission consultative chargée de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme.

e. Valais

Le Conseil d'Etat du canton du Valais informe par une ordonnance du 12 janvier 2005 que le service de l'état civil et des étrangers est chargé de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme

f. Neuchâtel

Le Forum «Tous différents-Tous égaux» collabore avec le Bureau du délégué aux étrangers pour mener les actions de la lutte contre le racisme et en faveur de la tolérance.

Le Forum Tous Différents - Tous égaux est un organe de coordination et de soutien entre associations, groupements ou personnes qui souhaitent s'investir contre le racisme et en faveur de la tolérance. Le secrétariat et la coordination sont assurés par le Bureau du délégué aux étrangers

Le Bureau du délégué aux étrangers informe et conseil les victimes ou témoins d'un comportement raciste.

Il est assez surprenant que la prévention du racisme soit intégrée au sein d'un Département ou d'une commission à l'intégration. Ce choix pourrait laisser penser que la problématique du racisme et de l'antisémitisme se rattache à la question de l'intégration des étrangers.

4- Programmes pédagogiques

De nombreuses associations ont l'opportunité de pouvoir directement intervenir dans les établissements scolaires pour discuter avec les élèves autour de sujet liés au racisme et à l'antisémitisme.

Il est assez surprenant que la prévention du racisme soit intégrée au sein d'un Département ou d'une commission à l'intégration.

Recommandations pour la lutte contre l'antisémitisme

- **Amélioration du recensement** des actes antisémites et racistes. En effet, nombre d'actes antisémites ne sont pas comptabilisés, n'étant pas dénoncés aux services concernés. En se penchant sur le recueil des chiffres, il s'agit seulement de donner à ces réalités la base la plus irréprochable possible, contredisant ainsi les objections de ceux qui prétendent les minimiser voire les nier.
 - Il incombe à toutes les sphères de la société **d'émettre des messages** clairs visant à accepter la diversité culturelle, ethnique, religieuse – sans pour autant nier les problèmes qui en découlent.

- **Sensibilisation des fonctionnaires de police**, notamment dans le conseil et l'accompagnement des victimes.

- **Renforcement des liens** entre les organes de décision publics et le monde associatif

- **Renforcement du contrôle des sites internet** appelant à la violence et la haine.
Exemple de sites: www.fonjallaz.net, vérité-justice.com et .org, ...

- **Nécessaire remise en question de certaines rédactions.** Compte tenu des situations évoquées telles que: éditoriaux qui dérapent, courriers de lecteurs à teneur antisémite, une réflexion doit être menée afin d'éviter la publication de ce genre de textes qui contreviennent aux dispositions légales et ne sont que des incitations à la haine.

- **Responsabilité politique.** La lutte contre le racisme et l'antisémitisme doit se concevoir dans une approche d'éducation et de prévention. C'est pourquoi **nous préconisons de dissocier l'intégration des étrangers de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.** Le racisme serait-il uniquement lié à la politique d'intégration des étrangers?

Il incombe à chacun de nos élus de condamner et d'agir à chaque acte antisémite. Chaque acte est un coup porté aux valeurs que nous défendons tous.

Enfin, face aux élus qui entendent militer pour l'abrogation de la norme pénale 261bis (motion du Conseiller national Bernhard Hess), **nous espérons que nos partis politiques feront entendre leurs voix pour soutenir voire renforcer cet article?**

- **Efforts pédagogiques.** Nous saluons les initiatives courageuses prises par certains Départements d'Instruction Publique en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Nous encourageons et sommes disposés à apporter notre concours aux projets permettant de sensibiliser les élèves à la tolérance et au refus de la discrimination.

Conclusion

La situation de l'antisémitisme d'aujourd'hui se caractérise par l'importation des haines nées de la deuxième Intifada. De plus, l'actualité est utilisée par certains pour justifier **une parole antisémite «libérée»**: fonds en déshérence, déclarations d'Israël Singer, abattage rituel, Ces facteurs sont autant de causes conduisant certains individus à l'intolérance et à la violence.

L'antisémite, expliquait Jean-Paul Sartre dans la Question juive en 1946, est un homme *«qui a peur - de lui-même, de sa conscience, de sa liberté, de ses instincts, de ses responsabilités, de la solitude, du changement, de la société et du monde»*. Haïr les Juifs lui permet, expliquait Sartre, de se sentir comme personne: d'ailleurs, *«si le Juif n'existait pas, l'antisémite l'inventerait»*.

L'antisémitisme ne se réduit donc pas au «racisme ordinaire», il conservera à jamais une nature particulière. Cela rend impossible toute «compréhension» à l'égard des auteurs d'actes antisémites.

Au vu de ces données, peut-on parler de recrudescence de l'antisémitisme?

Nous ne le savons pas encore tant il est vrai que le développement de cette phobie est complexe et tributaire de nombreux facteurs dont certains sont conjoncturels.

Aujourd'hui, nous constatons que les inhibitions à exprimer des sentiments antisémites s'estompent. Et ce constat justifie une vigilance accrue afin d'empêcher que l'antisémitisme ne prenne des proportions épidémiques ou une tournure plus violente sous une influence conjoncturelle nationale (fonds en déshérence, Singer, abattage rituel) ou internationale (actualité au Proche Orient).

**L'actualité est
utilisée par
certains pour
justifier une
parole
antisémite
«libérée»**

ANNEXES

Annexe 1

Liste des actes recensés10

Annexe 2

Photos14

Annexe 3

Quelques exemples dans la presse romande.....16

Annexe 4

Législation en Suisse18

Annexe 5

Interventions de la CICAD20

Annexe 6

Situation de l'antisémitisme dans d'autres pays européens22

ANNEXE 1

Liste des actes recensés

1 - Les actes graves¹

Octobre 2004

Lausanne - Une bagarre éclate devant la Communauté Israélite de Lausanne (CIL) qui organisait la projection d'un match de foot Israël-Suisse. Une quinzaine d'adolescents discutaient près du portail. Ils se font repérer par d'autres jeunes qui passaient par là. Ces derniers les provoquent verbalement. La situation se dégrade très vite. S'ensuivent des coups de pieds, jets de bouteilles, coups de casques et insultes. De part et d'autre, les jeunes ont souffert de contusions.

15 août 2004

Genève - Gare Cornavin, vers 22h15, deux individus crachent sur un étudiant de Yéchiva, qu'ils repèrent par ses vêtements (costume et chapeau). Ils le menacent d'un couteau. Pour échapper à ses agresseurs, le jeune homme s'engouffre dans un taxi.

2 avril 2004

Lausanne - Face à la synagogue, un individu d'une quarantaine d'années a sorti une arme à feu de sa veste. La police n'a pas retrouvé cette personne.

4 mars 2004

Genève - A la sortie des classes, plusieurs élèves de l'école Loubavitch Habad se font traiter de «sales juifs» par un groupe de jeunes.

7 février 2004

Genève - Des individus ont pénétré, par effraction, dans l'ancienne école juive Girsra (occupée par le jardin d'enfants de la communauté juive orthodoxe). Une pièce a été saccagée. Des graffitis antisémites ont été apposés.

2 - Les actes sérieux²

6 octobre 2004

Genève - Une lettre antisémite est envoyée au KKL (association caritative juive) contenant les propos suivants: «Demandez donc des sous à Gaon, le voleur ou à Sharon l'assassin et aussi escroc ou à bien d'autres encore. Le petit moustachu n'a vraiment pas bien fait son travail.

Signé: un parmi beaucoup d'autres».

14 septembre 2004

Genève - Assis sur un banc, un homme est contrôlé par la police qui l'emmène au poste. A son cou, pend une chaîne avec une étoile de David. Un policier se serait exclamé alors: «dommage que vous n'ayez pas tous été exterminés!».

6 juillet 2004

Lausanne - Un échange insultant a lieu entre deux personnes dont l'une est juive, au sein du Bureau du Grand Conseil vaudois, durant la dernière séance du Plénium,

1. Actes graves. Atteinte à l'intégrité des gens et des biens. Typiquement : agression, harcèlement, bousculade, menaces ciblées, désacralisation ou profanation, incendies ou destruction de bâtiment, intrusion

2. Actes sérieux. Atteintes à la sensibilité des personnes et aux biens. Typiquement : courriers, insultes et injures, graffitis ciblés

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

avant l'été. Une tierce personne qui n'était pas impliquée dans l'échange, lance: «de toute façon, les juifs ne savent rien», sachant que l'une des deux interlocutrices est juive. Et de renchérir: «D'ailleurs, ce qui se passe en Israël, ce que les juifs font aux palestiniens, c'est dégueulasse!». L'interlocutrice lui demande de ne pas tout mélanger. Il répond: «de toute façon, il n'y a pas un juif lausannois qui ne défende pas Israël».

18 juin 2004

Genève – Lors de la soirée de remise des maturités au Collège de Candolle, deux élèves improvisent un sketch antisémite dans lequel un élève dénommé Goldstein porte une valise qu'il ouvre tout en affirmant haut et fort que ses lingots d'or lui permettront d'offrir une maturité à son fils. «La salle est hilare, témoigne une mère, les acteurs sont repartis sous les applaudissements. C'était l'amalgame typique de notre époque: juif = riche = magouilleur».

Aucun membre du corps professoral présent n'a manifesté sa désapprobation.

11 février 2004

Genève - Lors d'une fête amicale réunissant les habitants d'un immeuble, une conversation s'engage sur l'islamisme radical. Une personne s'entend dire par un locataire: «Vous les juifs n'êtes pas mieux! Vous tuez des enfants palestiniens!».

Janvier 2004

Genève - Une famille voit son nom «Israël» effacé de sa boîte aux lettres. Celui inscrit sur la sonnette est également rayé.

Dès décembre 2003, à au moins 7 reprises

Des tracts noirs d'où émergent en blanc, le dessin d'une tête de mort ainsi que l'inscription «l'holocauste, c'est du bidon», ont été signalés par des particuliers habitant à Genève et à Lausanne aux dates suivantes (ces tracts portent la signature du groupe négationniste «Vérité et Justice»): **Genève**: 10 janvier 2005, 22 novembre 2004, 11 novembre 2004, 9 janvier 2004, 8 janvier 2004 et **Lausanne**: 19 février 2004, 31 décembre 2003

10 novembre 2003

Genève - Une doctorante est bousculée et insultée en arabe dans l'ascenseur de l'Université de Genève par deux étudiantes qui avaient remarqué une étoile de David pendre à son cou.

9 octobre 2003

Genève - Une croix gammée est apposée sur la boîte aux lettres d'une habitante juive, dans le quartier du Petit-Lancy.

4 - Les actes préoccupants et indicateurs³

23 novembre 2004

Genève - Une croix gammée a été dessinée sur l'insigne du Mc Donald dans le passage Malbuisson.

9 septembre 2004

Genève – Le jour du Jeûne genevois, les appels d'une société sont volontairement déviés sur le portable du directeur. Quel ne fut pas son choc quand il entend une voix

3. Actes préoccupants et indicateurs. Typiquement : graffitis non ciblés, propos antisémites divers

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

féminine dire: «*Salut la juiverie. Ca va? Bande de gros tas de merde!! Ca va bientôt brûler chez vous*».

25 août 2004

Couvet (Neuchâtel) – Des croix gammées ont été découvertes en plusieurs endroits du village.

12 juin 2004

Genève - Le mot «*Juden*» est tagué sur un panneau STOP, route de St-Loup.

29 avril 2004

Genève - Lors d'un trajet en taxi, le chauffeur dit à sa passagère (juive), en parlant du film de Mel Gibson. «*On voyait bien que c'était les juifs qui avaient tué le Christ!*».

23 mars 2004

Genève - Une croix gammée a été gravée, à l'aide d'une clé, sur une moto appartenant à une personne de confession juive.

9 mars 2004

Genève- Deux croix gammées, rouge et bleue, sont dessinées sur un mur à la place d'Armes.

31 janvier 2004

Genève - L'inscription «*Juifs = Assassins*» est écrite en vert sur le mur d'un restaurant.

20 janvier 2004

Genève – Un homme a reçu plusieurs fois des propos malveillants de la part de son voisin, tels que: «*Juif, sûr de lui et dominateur*». Il l'a aussi accusé du «*délire de persécution*» ainsi que de «*faire une liste comme celles que les collabos faisaient pour envoyer les Juifs dans les camps de concentration*» (alors qu'il relevait les plaques d'immatriculation de personnes susceptibles de lui avoir abîmé sa voiture).

15 décembre 2003

Genève - Une maman se rend au Cycle d'Orientation de la Florence car elle y a rendez-vous pour son fils. Elle entend un professeur dire: «*Tous les juifs sont des connards*». Ce même professeur avait été repris par un élève juif dont il avait mal prononcé le nom.

Novembre 2003

Genève - Une carte antisémite est trouvée dans la case postale de la CICAD, avec le texte suivant: «*les israélites sont antisémites. Ils ont fait mourir le Christ pour la seule raison qu'il était juif et qu'il voulait rester fidèle au vrai Dieu en refusant leur religion hypocrite. Depuis le meurtre du Christ, ils propagent la haine du Christ dans leur Talmud*».

20 octobre 2003

Genève – Un pilote de Mouette genevoise a tenu des propos antisémites, qualifiant juifs et israéliens de «*barbares qui ont l'audace de venir du haut de leurs hélicoptères bombarder à la roquette les pauvres maisons palestiniennes*».

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

20 octobre 2003

Genève - Sur une poubelle, en face de la Communauté Israélite de Genève (CIG), une inscription injurieuse contre les juifs et en faveur de la lutte palestinienne a été trouvée.

6 octobre 2003

Genève - Un élève du Cycle d'Orientation de l'Aubépine, s'absente pour Yom Kippour mais ne pense pas à avertir le professeur avant. L'enseignant, en son absence, s'emporte devant la classe en disant: «Kippour, c'est prévisible. Ce n'est pas comme les israéliens qui détruisent les maisons palestiniennes!». Ce sont les élèves qui ont rapporté ces propos à leur camarade.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTES RECENSES EN SUISSE ROMANDE

CATEGORIES	NOMBRE
Actes graves	4 recensés
Actes sérieux	14 recensés
Actes préoccupant et indicateurs	16 recensés
Total	34 recensés

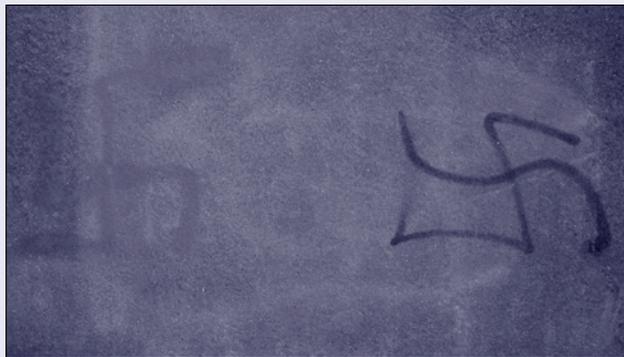
ANNEXE 2

Photos

Genève – 7/2/04 – page 10



Genève – 31/1/04 – page 12



Genève – 9/3/04 – page 12



Genève – 7/2/04 – page 10

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE



Dès décembre 2003 – page 11



ANNEXE 3

Quelques exemples dans la presse romande

Pourquoi cette rubrique?

Durant l'année 2004, les médias ont publié un certain nombre d'articles dont le contenu a retenu l'attention de la CICAD. En effet, elle a considéré que ces derniers portaient préjudice à l'ensemble de la communauté juive, reflétant des opinions antisémites.

La CICAD a tenu à mettre ces articles en exergue afin de ne pas banaliser ce genre de propos et rappeler ainsi que le premier rôle de la presse est avant tout de traiter l'information de manière impartiale.

28 mai 2004

Sion – Dans le courrier de lecteurs du *Nouvelliste*, un texte intitulé «*Mais que nous mijote t-on*» est publié par un abonné qui fait part de son inquiétude voir la communauté juive se fédérer et souhaite que les partis politiques «*fassent preuve de transparence concernant la liste de leurs candidats*».

22 janvier 2004

Genève – Dans la *Tribune de Genève*, le journaliste Antoine Maurice dans son article intitulé «*L'Europe accusée d'antisémitisme*» écrit: «*Si cette politique (ndlr. celle du gouvernement israélien) n'allait pas jusqu'à rappeler par certains traits celle de l'Allemagne nazie. Celle-ci massacra les juifs, nia l'existence d'un peuple et d'une communauté, saisit progressivement mais implacablement leurs droits, opprima ce peuple en un mélange de juridisme et d'arbitraire vertigineux*».

16 Janvier 2004

Sion – Dans un de ses billets d'humeur, le journaliste Vincent Pellegrini écrit dans *Le Nouvelliste*: «*Le gouvernement Bush, aux ordres des lobbies juifs de son pays pour sa politique proche-orientale et influencé par les protestants fondamentalistes américains acquis au Grand Israël, soutient de facto la politique de l'Etat hébreu*». «*(...) les organisations juives anglo-saxonnes feraient mieux de prendre un peu plus de distance avec la politique d'Ariel Sharon, qui dresse le monde musulman contre l'Occident jugé pro-israélien ou inactif*».

21 décembre 2003

Lausanne – Dans une longue interview accordée au *Matin Dimanche*, Yvan Frésard, répond à la question: «*Que pensez-vous de Ariel Sharon?*» - «*Si je le traite de boucher, on va me taxer d'antisémite. Mais comment le peuple juif peut-il faire subir à d'autres ce qu'il a vécu lui-même?*»

Automne 2003

Genève – Mutombo Kanyana, rédacteur en chef du journal «*Regard Africain*» publie un éditorial antisémite dans lequel, il écrit: «*(...) les auteurs du racisme anti-Noir. Or, parmi ces derniers, figurent en bonne place les Juifs, peuple dépositaire des mythes fondateurs de ce racisme*».

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

NON-DITS

Pays «ami» ?

Le Congrès juif mondial et sa branche européenne ont accusé la semaine dernière la commission européenne d'antisémitisme. Plutôt que de vouloir protéger l'image d'Israël en taxant d'antisémites tous ceux qui osent dire haut et fort que la frontière de l'inacceptable a été franchie dans les Territoires occupés, les organisations juives anglo-saxonnes feraient mieux de prendre un peu plus de distance avec la politique raciste et terroriste d'Ariel Sharon, qui dresse le monde musulman contre l'Occident jugé pro-Israélien ou inactif.

Le Gouvernement Bush, aux ordres des lobbies juifs de son pays pour sa politique proche-orientale et influencé par les protestants fondamentalistes américains acquis au Grand Israël, soutient de facto la politique de l'Etat hébreu, comme l'a montré la semaine dernière Colin Powell.

Il évite surtout à Jérusalem la sanction internationale exprimant pour la forme et en temps des réserves) la situation prévalant en Israël est pire que celle de l'Afrique du Sud sous l'apartheid et du Rwanda avant l'intervention de l'ONU. Cela n'empêche pas Ariel Sharon de qualifier Israël «pays ami». Il est clair que Sharon ne veut pas l'indépendance et le ministre palestinien ne peut pas réclamer un Etat national où juifs et arabes aient les mêmes droits, comme récemment.

D'ailleurs, comment d'un Etat indivisible pour créer deux Etats discriminatoires (le projet de Constitution palestinienne promette en effet aux chrétiens un régime islamique qui rendrait leur situation encore plus difficile que maintenant)? Vincent Pellegri

Le Gouvernement Bush, aux ordres des lobbies juifs de son pays pour sa politique proche-orientale et influencé par les protestants fondamentalistes américains acquis au Grand Israël, soutient de facto la politique de l'Etat hébreu, comme l'a montré la semaine dernière Colin Powell.

Le Nouvelliste – 16/1/04

Le Matin – 21/12/2003

Ivan Frésard accusé de dérapage

INDIGNATION La communauté juive blessée par les propos de l'animateur.

La CICAD, Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation réclame des excuses, après une interview parue dans *Le Matin*. Le 21 décembre dernier, Ivan Frésard accordait une longue interview au *Matin dimanche*. A la rubrique «Que pensez-vous de...», l'animateur n'a pas mâché ses mots à l'endroit du premier ministre israélien, Ariel Sharon. «Si je le traite de boucher, on

va me taxer d'antisémite. Mais comment le peuple juif peut-il faire subir à d'autres ce qu'il a vécu lui-même?»

Lisant ces lignes, le secrétaire général de la CICAD, Johanne Gurfinkiel, a bondi: «Ivan Frésard fait un amalgame honteux. En tant que juif, je me sens personnellement attaqué. Je trouve ces propos inacceptables et je lui suggère d'aller visiter Auschwitz. Je sais

qu'Ivan Frésard aime provoquer, mais là, il y a manifestement dérapage. Nous ne déposerons pas plainte, mais nous réclamons des excuses.»

Contacté hier, l'animateur ne reconnaît pas ses propos, apparemment synthétisés de manière abrupte: «Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, plaide l'homme de radio. Je suis sensible à la cause (n.d.l.r.: Ivan Frésard a reçu, en

1998, le Prix Goretta pour une interview de Gérard Avron, le plus jeune rescapé d'Auschwitz), j'ai toujours milité pour le devoir de mémoire et je sais bien que tous les Israéliens ne suivent pas Ariel Sharon.»

Des excuses? «Oui, bien sûr que je m'excuse. Mes propos ont été mal perçus. Encore une fois, ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire.» L. Bs

Le Nouvelliste – 28/5/04



à contre-courant par Antoine Maurice

L'Europe accusée d'antisémitisme

Le débat sur l'antisémitisme resurgit. Ce n'est pas seulement la nécessaire vigilance à l'adresse de l'avenir (plus jamais ça), mais une médiatisation a contrario, puisque les médias sont

Cela s'est passé la semaine dernière à Stockholm. L'ambassadeur d'Israël en Suisse a perdu son sang-froid à la vue d'un tableau moderne qui représentait un petit bateau à voile traversant un lac rouge sang. Sur le bateau à voile la photographie d'une jeune femme souriante, une des victimes qui s'est fait exploser il y a quelques mois en Israël tuant en dehors d'elle 21 personnes.

Les ambassadeurs ne perdent pas leur sang-froid comme les gens ordinaires. Après avoir attaché et jeté les fils qui illuminent l'installation, il a dit son indignation devant cette apologie du terrorisme palestinien, mais a quitté l'installation a son retour.

Le week-end dernier à Paris une manifestation contre l'interdiction projetée du voile à l'école a lieu dans la rue un nouveau parti islamiste radical, antisémite dans ses propos, comme pour confirmer à la fois le regain d'antisémitisme et néanmoins sa marginalité dans la société française.

Quatre observations sur cette situation. Comme le reconnaissent les historiens, on ne peut assimiler l'anti-sémitisme actuel du monde arabe à l'antisémitisme européen du XIXe siècle. Il n'est rien à voir historiquement et personnellement jusqu'à prouver qu'il y ait résurgence du fond antiaïcien en Europe.

Tout vient de la relation Israël-Palestine. Les Palestiniens ont réussi à retourner en leur faveur un complexe de victime, face à un Etat, Israël, qui les domine militairement, eux et l'ensemble des Arabes.

Le gouvernement israélien se réserve la manœuvre sur la mémoire de la Shoah, ce qui est discutable, mais qui plus est, il s'en sert en droit de l'aliéner sans réserve en défense d'une politique extérieure expansionniste et contraire au droit. Le malaise suscité par cette utilisation serait moindre si cette politique n'allait pas jusqu'à rappeler par certains traits celle de l'Allemagne nazie. Celle-ci massacra les juifs, mais l'existence d'un peuple et d'une communauté, sans progressivement mais implacablement leurs droits, opprima ce peuple en un mélange de juridisme chicanier et d'arbitraire vertigineux.

A son tour de commenter ainsi un tel contentieux, au risque d'y rajouter de l'arreture ou pas? Oui, car la Shoah, à laquelle tous ces incidents se réfèrent, relève du sacré de l'histoire européenne. Il s'agit d'un sacré de transmission, qui doit être traité dans l'ordre philosophique et moral. On ne doit donc pas laisser passer sur cette dispute le soupçon de l'opportunisme et de la récupération politique. Enfin, ce sacré n'appartient pas qu'aux descendants et survivants de la Shoah mais aussi aux autres en Europe.

Le gouvernement israélien se réserve la mainmise sur la mémoire de la Shoah, ce qui est discutable, mais qui plus est, il s'estime en droit de l'utiliser sans réserve en défense d'une politique extérieure expansionniste et contraire au droit. Le malaise suscité par cette utilisation serait moindre si cette politique n'allait pas jusqu'à rappeler par certains traits celle de l'Allemagne nazie. Celle-ci massacra les juifs, nia l'existence d'un peuple et d'une communauté, saisit progressivement mais implacablement leurs droits, opprima ce peuple en un mélange de juridisme chicanier et d'arbitraire vertigineux.

La semaine prochaine un colloque solennel s'ouvrira à Stockholm sur la question du génocide. Chaque ans après, le Suède qui a pensé, comme la Suisse, échapper à ce genre de rétrospection, en raison de sa politique bien pensante après guerre, se voit à son tour interpellé sur cette époque et sur sa contribution passive à la catastrophe du XXe siècle. Celle-ci suscita aussi par réaction certaines valeurs fondatrices de l'Europe communautaire.

Ainsi la boucle est bouclée d'un retour du débat sur l'antisémitisme en Europe. Ce n'est pas seulement la nécessaire vigilance à l'adresse des générations qui viennent (plus jamais ça), mais une médiatisation a contrario, puisque les médias en Europe sont fortement dévoués pour leur antisémitisme latent. De Stockholm à Paris en passant par Bruxelles, Berne, l'Italie et retour vers Tel-Aviv, la tension est vive.

La Tribune de Genève – 22/1/04

ISRAËL-SUISSE Mais que nous mijote-t-on?

Une dépêche de l'ATS du 11 mai doit pousser à l'éveil les militants politiques de tous les partis.

«Les communautés libérales juives et la Fédération suisse des communautés israéliennes (FSCI) ont convenu d'intensifier leur coopération. L'objectif est de renforcer la représentation politique des juifs en Suisse.» «Les domaines d'application de l'accord sont la lutte contre l'antisémitisme, la sécurité et Israël.»

Comme aucun parti politique officiel ne porte la qualification de juif ou d'israélite, l'objectif de renforcement de la représentation politique envisagé par l'accord en cause ne peut être réalisable que par infiltration.

Par ailleurs, si le renforcement de la représentation politique a pour domaine d'application Israël mais sur le territoire suisse, il ne peut guère porter que sur les intérêts d'Israël en Suisse, politiques et financiers.

Cela voudrait dire que les partis politiques nationaux seraient appelés par infiltration à adopter une attitude consentante voire favorable à la politique antipalestinienne de

l'Etat d'Israël et, d'autre part, à faire abstraction de la situation de guerre civile qui règne en Israël pour permettre la poursuite des collaborations militaires et contractuelles engagées avec ce pays qui fait fi des décisions de l'Assemblée générale de l'ONU.

Mais puisque le communiqué parle d'un «renforcement de la représentation politique des juifs», cela veut dire que leur représentation est déjà assurée! Nous sommes ainsi informés et avertis.

Il ne reste plus qu'à assurer la transparence électorale de la représentation politique des juifs. Elle fait défaut. Mais comment le faire sans être accusé d'antisémitisme? En accusant d'antipalestinisme? En transportant des conflits du Moyen-Orient dans notre politique intérieure? En faisant semblant d'ignorer un groupe de pression qui s'affiche publiquement? Que faire de la semi-clandestinité protégée?

Voilà un bon sujet de réflexion politique et d'inquiétude démocratique.

Wolfgang Guerraty Morgins

ANNEXE 4**Législation en Suisse****Art. 8 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse**

1. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.
3. L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.
4. La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Art. 15 de la Constitution fédérale - Liberté de conscience et de croyance

1. La liberté de conscience et de croyance est garantie.
2. Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté.
3. Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux.
4. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.

Art. 261 bis du code pénal suisse

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse ;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion ;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part ;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité ;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

Tribunal fédéral. Cour de cassation pénale du 27 mai 2004 - extrait**DISCRIMINATION RACIALE. NOTION DE PUBLICITÉ. CHANGEMENT DE JURISPRUDENCE. RÉUNION SUR INVITATION. CP 261bis**

Les propos ou les comportements qui, directement ou indirectement, portent atteinte à la dignité d'autres êtres humains en raison de leur appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion déterminée ne sont pas acceptables dans un Etat de droit et sont dès lors, à ce titre, déjà condamnables. A l'exception du comportement décrit sous CP 261bis al. 5, le législateur a toutefois considéré que, pour être punissables, ces comportements et ces propos devaient avoir été adoptés ou tenus publiquement, la poursuite étant ainsi exclue lorsque les actes considérés avaient été commis dans un cadre strictement privé. La notion de publicité au sens de l'art. 261bis CP doit dès lors être définie en fonction de cette distinction et en se référant au bien protégé par la loi, soit la dignité humaine. De cela résulte que doivent être considérés comme publics tous les comportements ou les propos qui n'ont pas été adoptés ou tenus dans un cadre privé.

Jusqu'à ce jour, la jurisprudence en matière de publicité a accordé une importance décisive au nombre de personnes auxquelles les propos étaient adressés.

Doivent être considérés comme d'ordre privé les propos qui se limitent au cercle familial, à un cercle d'amis, ou à un groupe d'individus liés par des liens personnels ou unis par une relation de confiance particulière.

Le fait que les participants soient unis par une idéologie commune ne suffit pas à affirmer le caractère privé d'une réunion. Il ne suffit pas non plus qu'une assemblée soit destinée à un public déterminé, avec contrôles des entrées. L'art. 261bis CP entend également empêcher que des opinions racistes soient renforcées et répandues dans des milieux déjà acquis à de telles idées.

ANNEXE 5

Interventions de la CICAD

Décembre 2004

Genève: Au Cycle d'Orientation de la Florence, un professeur a tenu des propos injurieux à l'égard d'une élève juive. Des sanctions ont été prises à l'encontre de cet enseignant.

Genève: La CICAD intervient auprès du Département de l'Instruction Publique de Genève (DIP), en faveur d'un élève, apprenti au CEPTA, ayant subi des insultes antisémites pendant près de 5 mois. Une rencontre est alors provoquée entre le DIP et la CICAD. En découle une audition des responsables, suivie par une intervention de la CICAD auprès des élèves concernés.

Mai 2004

Genève: Des livres antisémites en langue arabe sont diffusés dans une librairie des Pâquis, à Genève. Une plainte a été déposée par un particulier. La CICAD a collecté toutes les informations nécessaires pour le Procureur général de Genève.

Mars 2004

Genève: La CICAD intervient auprès de Patrice Mugny, Conseiller municipal de la ville de Genève afin de le sensibiliser sur les propos antisémites tenus par Dieudonné.

DANS LA PRESSE**Décembre 2004**

Fribourg: Un article paru dans La Liberté mentionne l'action de la CICAD liée à l'arrestation du négationniste René-Louis Berclaz. La CICAD avait sollicité les autorités judiciaires pour qu'elles requièrent son extradition afin qu'il purge sa peine.

Juin 2004

Lausanne: Sami Aldeeb a organisé un colloque «Collectif pour Un seul état en Palestine-Israël» à l'Université de Lausanne. La CICAD a dénoncé la participation d'antisémites et d'extrémistes à ce colloque par des courriers aux dirigeants politiques du canton de Vaud et du recteur de l'université de Lausanne. De nombreuses interviews ont été données à la presse.

Sion: La CICAD répond à un courrier de lecteur antisémite dans Le Nouvelliste.

Genève: Une interview du Secrétaire général de la CICAD, Johanne Gurfinkiel est parue dans le journal Saturne expliquant la réalité de l'antisémitisme dans les milieux scolaires.

17 février 2004

Genève – Johanne Gurfinkiel a rencontré Jean Bonnard, rédacteur en chef du Nouvelliste, suite à la publication d'un article antisémite écrit par Vincent Pelligrini.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

10 Février 2004

Genève - La CICAD a dénoncé par communiqué le saccage subit par l'ancienne école Girsu. Elle est également intervenue auprès du Conseil administratif de la ville de Genève qui a dénoncé officiellement cet acte antisémite.

19 janvier 2004-

Genève - Suite à la publication d'un éditorial antisémite dans le journal «Regard Africain», la CICAD a réagit par un courrier au Rédacteur en chef. Ce dernier n'a jamais daigné répondre.

13 Janvier 2004

Lausanne: La CICAD obtient, dans le journal 24H, des excuses de l'animateur Ivan Frésard, suite à une interview qu'il avait donnée au Matin dimanche.

ANNEXE 6

Situation de l'antisémitisme dans d'autres pays européens

Dans certains pays, on note des signes d'une augmentation dans la régularité des incidents antisémites signalés au cours des deux ou trois dernières années.

Préoccupé par les évolutions antisémites l'Observatoire Européen des Phénomènes Racistes, a demandé aux 15 points focaux nationaux de son réseau sur le racisme et la xénophobie (RAXEN) d'orienter leurs recherches spécifiquement sur l'antisémitisme. L'un des résultats de cette initiative a été le rapport «Manifestations d'antisémitisme dans l'UE en 2002 – 2003», présenté au Parlement européen à Strasbourg en mars 2004 avec Pat Cox, alors Président du Parlement européen. Le deuxième rapport présenté dans ce contexte était fondé sur des entretiens avec des membres de la communauté juive.

Les deux rapports s'appuyaient sur la première collecte systématique de données sur l'antisémitisme au sein de l'UE, organisée selon des directives communes dans tous les États membres.

Pour résumer les principaux résultats des deux rapports:

- Dans certains pays, on note des signes d'une augmentation dans la régularité des incidents antisémites signalés au cours des deux ou trois dernières années. Cette conclusion découle des données concernant la Belgique, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les incidents vont des graffitis et des actes de vandalisme aux agressions physiques graves et aux incendies volontaires, en passant par les insultes dans la rue et les discours de haine sur l'internet.
- On ne peut nier toutefois, que, dans certains pays de l'UE, les actes antisémites particulièrement violents sont relativement rares ou quasiment inexistantes (Finlande, Luxembourg, Portugal et Irlande).
- En outre, dans plusieurs pays, – par exemple la Grèce, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne – paradoxalement, si l'on relève relativement peu d'incidents violents, certains éléments de la population expriment des propos antisémites dans leur discours quotidien.
- Une autre question importante pour nous était l'identité des auteurs des activités antisémites, en particulier en Belgique, au Danemark, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. Il existe deux grands groupes d'auteurs: les jeunes blancs européens insatisfaits, souvent stimulés par des groupes d'extrême droite, et les jeunes immigrants / Musulmans d'origine nord-africaine.
- Les entretiens avec les membres de la communauté juive révèlent leurs inquiétudes et leurs craintes face à un environnement perçu comme plus hostile en Europe. Certains pensent que le processus d'intégration des Juifs dans l'ensemble de la société de l'UE est en train de se ralentir. (Par exemple, les Juifs français sont plus nombreux qu'il y a dix ans à fréquenter les écoles juives). Et parallèlement, cette enquête montre que, dans leur immense majorité, les Juifs aspirent à être respectés, à jouir des mêmes droits que les autres Européens et à ne pas être considérés seulement comme «des Juifs».
- Enfin, le rapport relève beaucoup d'évolutions positives et un grand nombre d'exemples de bonnes pratiques ou de politiques qui peuvent être transposées et mises en oeuvre avec succès dans d'autres pays.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE

- L'Observatoire concentre actuellement son travail sur la mise en oeuvre des recommandations formulées dans ce rapport. Nous nous sommes adressés à toute organisation dans chaque État membre responsable des recommandations spécifiques.

France:

1.513 actes racistes ou antisémites ont été commis en France en 2004, enregistrant une augmentation de 81,63%, selon les chiffres communiqués par le Ministre de l'Intérieur au comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

En 2003, 833 actes racistes ou antisémites avaient été dénombrés et il y en avait eu 1.313 en 2002. Parmi les actes dénombrés l'an dernier, 361 sont qualifiés de «violents». 950 ont revêtu un caractère antisémite, dont 199 qualifiés de «violents» contre 601 agressions ou menaces antisémites en 2003.

Sur l'ensemble, près de la moitié (**41,97%**) ont été commis en **Ile-de-France** (663 faits, dont 551 antisémites). Derrière cette région, Rhône-Alpes puis PACA sont celles où ont été commis le plus d'actes antisémites tandis que l'Alsace et la Corse suivent l'Ile-de-France pour les actes racistes.

Au total, **307 personnes ont été interpellées dans ce domaine, dont 182 pour actes antisémites.**

Le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, a indiqué, en présentant les statistiques 2004 de la délinquance, que le «taux d'élucidation des actes antisémites (était) très supérieur à la moyenne». Il a élevé au rang de ses «priorités (...) **la mobilisation des forces de l'ordre et la protection renforcée des lieux sensibles**».

Il avait indiqué que les données brutes sur les actes racistes et antisémites seront complétées par un rapport semestriel ou annuel afin de préciser le taux d'élucidation et l'état des poursuites pénales».

Source: AFP 19 janvier 2005

Belgique:

L'année 2003a vu le nombre d'actes antisémites diminué (29 actes ont été recensés par le Bureau Exécutif de Surveillance Communautaire) comparativement à l'année 2002 (51 actes antisémites). En 2003, 9 cas d'agression physique, 6 cas de dégradation ou d'intrusion, 6 cas d'insultes, 6 lettres et appels de menaçants et 2 cas d'envois de pamphlets antisémites.

Malgré la diminution d'actes antisémites enregistrés, le nombre d'actions violentes reste inquiétant. En juin 2003, une tentative d'attentat contre la synagogue de Charleroi a pu être évité à la dernière minute.

En Septembre 2004, 28 actes antisémites ont été répertoriés. La plupart des agresseurs sont d'origine nord-africaine. Les inquiétudes persistent en raison de menaces proférées. Le 1er avril 2004, un e-mail du Hamas a été adressé au bureau du Premier ministre belge, indiquant que des attaques se préparaient contre les Juifs, les magasins juifs d'Anvers.

Source: Stephen Roth Institute for the Study of Contemporary Antisemitism and Racism

Grande Bretagne

375 actes antisémites ont recensés en 2003 dont 54 agressions physiques.

Source: Stephen Roth Institute for the Study of Contemporary Antisemitism and Racism



Coordination intercommunautaire **contre l'antisémitisme** et la **diffamation**

40, rue du Stand – Case Postale 5020 – 1211 Genève 11
Tél. 022 321 48 78 – fax: 022 321 55 28 – cicad@cicad.ch – www.cicad.ch

© CICAD 2005